

Déclaration d'admission pour admission en hôpital de jour

IDENTIFICATION DE L'HÔPITAL:

AZ Maria Middelares
Buitenring Sint-Denijs 30, 9000 Gent
Erkenningsnummer: 71001723000

Etiket patient

1 Objectif de la déclaration d'admission: le droit de faire des choix en toute connaissance de cause sur les conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation de jour entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps.

Pour toute question, vous pouvez contacter le **service facturation** au **09 246 20 20** ou via l'adresse facturatie@mijnziekenhuis.be.

2 Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné:

Sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre en:

- Chambre commune Chambre à deux lits

- En chambre individuelle avec un supplément de chambre de
- 65 euros par jour (hors service de pédiatrie ou maternité)
 - 85 euros par jour en maternité (chambre standard)
 - 0 euro par jour en service pédiatrie

Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un **supplément d'honoraires de maximum 150 %** du tarif légal des prestations médicales.

3 Admission d'un enfant accompagné d'un parent

- Je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, **sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires. Je sais que l'admission se fait en chambre à deux lits ou en chambre commune.**
- Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné **en chambre individuelle, sans suppléments de chambre.** Je sais qu'en cas d'admission **en chambre individuelle**, les médecins traitants peuvent facturer un **supplément d'honoraires de maximum x %** du tarif légal des prestations médicales.

Mes **frais de séjour en tant que parent accompagnant** (notamment lit, repas, boissons,...) **seront à ma charge** au tarif indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services courants.

4 Conditions de facturation

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin!

Le paiement doit être effectué dans les trente jours suivant la date d'expédition. La date d'expédition figure sur la facture.

En cas de contestation de la facture, veuillez soumettre votre contestation par écrit, dans un délai de 10 jours calendaires suivant sa réception, au Service central de recouvrement à l'adresse Buitenring Sint Denijs 30, 9000 Gand, ou par e-mail à l'adresse facturatie@mijnziekenhuis.be.

En l'absence de paiement dans les délais, l'hôpital enverra un premier rappel sans pénalité.

En cas de non-paiement dans les 30 jours calendaires suivant l'envoi du premier rappel, un deuxième rappel sera envoyé. Le montant impayé de la facture sera alors majoré de 20 euros.

En cas de non-paiement dans les 30 jours calendaires suivant l'envoi de ce deuxième rappel, le dossier (y compris vos coordonnées telles que l'adresse électronique, le numéro de téléphone ou de téléphone portable, etc.) sera transmis à un huissier de justice en vue d'une procédure de recouvrement.

Dans ce cas, le solde restant à recouvrer sera majoré du taux d'intérêt légal de référence majoré de 8 points de pourcentage, tel que visé à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales, à partir du 15e jour calendaire à compter du troisième jour ouvrable suivant l'envoi du premier rappel gratuit.

En outre, à l'expiration de la date d'échéance, une pénalité forfaitaire sera appliquée sur le solde dû, comme suit :

- si le solde dû est inférieur ou égal à 150,00 euros : 20 euros
- si le solde dû est compris entre 150,01 et 500,00 euros : 30 euros plus 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500,00 euros ;
- si le solde dû est supérieur à 500,00 euros : 65 € plus 5 % du montant dû sur la tranche au-dessus de 500,00 euros, avec un maximum de 2000,00 euros

Si AZ Maria Middelaes ne remplit pas une obligation contractuelle, elle doit être déclarée en défaut pour cette raison.

Cette mise en demeure doit être envoyée par lettre ou par courrier électronique dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la prise de connaissance du manquement. Si le manquement n'est pas corrigé dans un délai de 60 jours calendaires, le patient a droit à une indemnité forfaitaire. Si le préjudice est évaluable en argent, l'indemnité s'élève à 10 % du montant évaluable en argent, avec un minimum de 25,00 euros et un maximum de 75,00 euros. Si le préjudice ne peut être évalué en argent, le montant de l'indemnité forfaitaire est de 25 euros.

Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation de jour et du type de chambre qu'il a choisi.

Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir.

J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Un forfait journalier sera facturé pour les services de confort standard proposés (TV, wifi, réfrigérateur, eau minérale, mise à disposition du téléphone (hors appels), navette). Une liste récapitulative avec le prix des biens et services proposés à l'hôpital est à votre disposition à la réception, ainsi qu'en version numérique sur www.mariamiddelaes.be. Sachez que tous les frais ne sont pas prévisibles.

Fait en deux exemplaires à Gand, le / / , en deux exemplaires, pour un traitement débutant le / /

Je suis informé quant au fait que je peux modifier à tout moment mon choix de chambre. Le cas échéant, une nouvelle déclaration d'admission doit être signée.

Pour le patient ou son représentant

Pour l'hôpital

Prénom, nom du patient ou de son représentant (avec n° de registre national)

Prénom, nom et qualité

Ces informations d'ordre personnel vous sont demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue du traitement correct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital. La loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée vous autorise à consulter vos données et à les corriger.